

## **Activité de maraîchage en milieu urbain à Parakou au Nord-Bénin: Caractéristiques et problèmes fonciers**

### **[ Market Gardening in urban area of municipality of Parakou (north-Benin): Characteristics and Land Tenure Problems ]**

*Isidore YOLOU*

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université de Parakou, BP 123, Parakou, Bénin

---

Copyright © 2016 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** The study presents land owning constraints which Parakou urban market gardeners are confronted to, and which affect negatively the development of their activity. The methodological approach used here is based on a census of the city market gardening production sites, on an evaluation of the farmed land area, and on exchanges with actors concerned with that activity, in order to apprehend the land owning difficulties and their impact on the activity. A data base has been constituted after analysis of the inquiry files through the SPSS software, 17.0 version. Then, descriptive statistics tools have been used for the analysis of the data. The obtained results have indicated that the legacy donation and the purchase cover 53 % of the means of access to land, the anarchical occupation is 21 % and the loan guarding and small farm by share cropper cover 26 %. None of the census of the market gardening sites offers sustainable investment guarantee for the market gardeners because they possess no secured property title. As such, the producers could be sent away from the lands at any time, from one season to the other, without any warning. That activity, which takes place essentially in the swampy underworld, at the base of slopes, and in the slope basins of the city, is characterized by farming on small land portions by producers (between 365 m<sup>2</sup> to 5750 m<sup>2</sup>). The future of the urban farming activity depends in great part on the political will of maintaining farming lands in the city. This will allow reinforcing productivity and will contribute to the improvement of food security.

**KEYWORDS:** Parakou, market gardening, land tenure problems, threat, suggestions.

**RESUME:** L'étude présente les contraintes foncières auxquelles sont confrontés les maraichers urbains de Parakou qui affectent négativement le développement de leur activité. La démarche méthodologique utilisée est basée sur un recensement des sites de production maraîchère de la ville, une évaluation des superficies emblavées et sur des entretiens avec les acteurs concernés par cette activité en vue d'apprécier les difficultés foncières et leurs effets sur l'activité. Une base de données a été constituée après le dépouillement des fiches d'enquête à l'aide du logiciel SPSS version 17.0. Ensuite des outils de la statistique descriptive ont été mis à contribution pour l'analyse des données. Les résultats obtenus ont montré que l'héritage, le don et l'achat occupe 53 % des modes d'accès à la terre, l'occupation anarchique (21 %) et le prêt, gardiennage et la métairie (26 %). Aucun des sites maraichers recensés, n'offre une garantie d'investissements durables pour les maraichers car ils ne détiennent aucun titre de propriété sécurisée. En conséquence, les producteurs peuvent être expulsés des sites du jour au lendemain ou d'une saison à une autre sans préavis. Cette activité, pratiquée essentiellement dans les bas-fonds, les bas de pente et dans les bassins versants de la ville, est caractérisée par l'exploitation de petites portions de terre par producteur (entre 365 m<sup>2</sup> et 5750 m<sup>2</sup>). L'avenir de l'activité agricole urbaine dépend en grande partie de la volonté politique de maintenir des zones cultivables en ville. Ceci permettra de renforcer la productivité et contribuera à améliorer la sécurité alimentaire.

**MOTS-CLEFS:** Parakou, maraîchage, problèmes fonciers, menaces, suggestions.

## 1 INTRODUCTION

Depuis plus de deux décennies, les gouvernements d'Afrique francophone sont confrontés au phénomène de migration des populations vers les centres urbains [1]. Les grandes villes connaissent des taux de croissance de l'ordre de 7 % en moyenne par an, ce qui signifie qu'en 2020 la population urbaine pourrait représenter environ 60 % de la population totale [2]. Le taux d'urbanisation du Bénin connaît une évolution assez remarquable et a atteint 45,8 % en 2012 [3]. Cette accélération rapide de l'urbanisation entraîne une insécurité alimentaire croissante ainsi qu'une détérioration de la qualité de l'environnement dans les grandes villes du Bénin. Ainsi, au cours de ces dix (10) dernières années, l'on assiste à l'expansion de nombreux espaces maraîchers au niveau des bas-fonds et des zones péri-urbaines [4]. Les usages des terres s'intensifient et les concurrences s'exacerbent, interrogeant plus que jamais les publiques qui, bien souvent, sont dépassées par l'ampleur et la rapidité des phénomènes [5]. Ce qui fait que les maraîchers se retrouvent majoritairement au sein des couches sociales les plus vulnérables et l'activité se pratique de façon informelle dans une insécurité foncière [6]. La présente étude a pour objectif global d'étudier les effets des contraintes foncières sur le maraîchage en vue de contribuer à la durabilité de l'agriculture urbaine dans la ville de Parakou (Nord-Bénin). Située entre 9°15' et 9°25' de latitude nord et entre 2°30' et 2°45' de longitude est, la ville de Parakou s'étend sur une superficie d'environ 441 km<sup>2</sup>. Elle est limitée au nord par la commune de N'dali, au sud, à l'est et à l'ouest par la commune de Tchaourou (*Figure 1*).

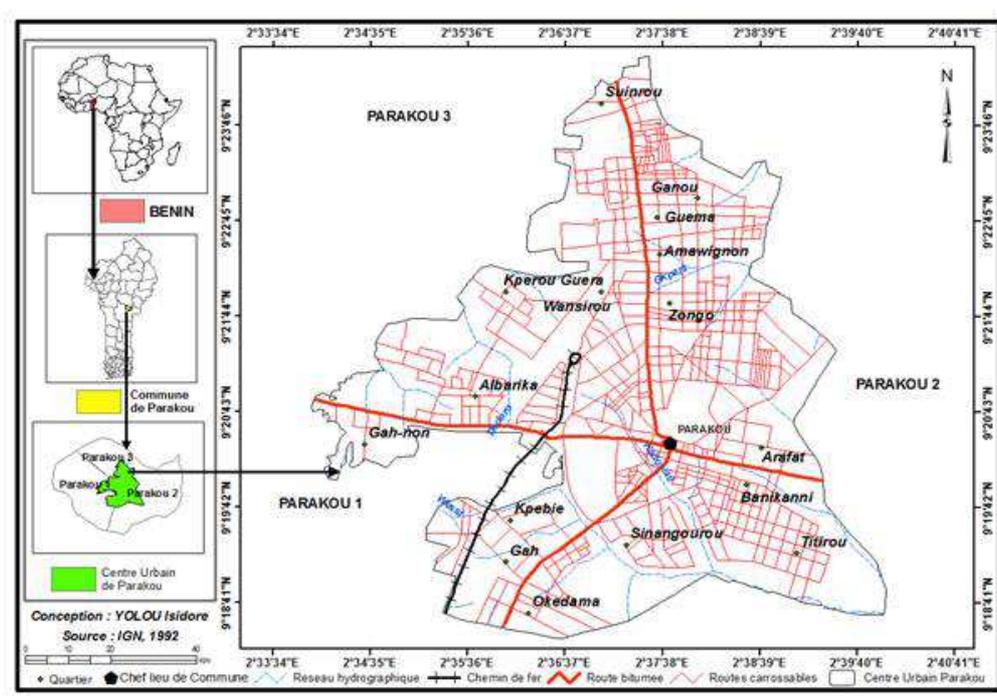


Figure 1 : Situation géographique de la ville de Parakou

## 2 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Les variables d'étude prennent en compte des données brutes (climatologiques, topographiques) et les données élaborées (moyennes de pluie sur la ville de Parakou ; cartes de répartition des sites maraîchers). De plus quelques informations sur les types de producteurs, les modes d'accès à la terre cultivée de même que les superficies emblavées. Les données brutes collectées concernent les statistiques agricoles à savoir les productions, les rendements et les superficies. Ces informations sont obtenues au Centre d'Action Régionale pour le développement Rural des départements du Borgou et de l'Alibori, au Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective.

Les producteurs choisis sont répartis en trois (3) catégories selon les définitions de [1, 7] :

- ✓ **les producteurs permanents** sont des chômeurs, des artisans, des ouvriers et des jeunes déscolarisés hommes ou femmes. Ils travaillent à temps plein et occupent des domaines d'exploitation qu'ils ont.

- ✓ **les producteurs à temps partiel** sont des fonctionnaires, des artisans ou des salariés du secteur privé recherchant un complément de revenus à travers la production maraîchère. Les producteurs à temps partiel ont presque toutes, une activité commerciale (petit commerce de produits locaux transformés, ou manufacturés importés) qui est la principale source de revenus pour les unes, et secondaire pour les autres.
- ✓ **les producteurs temporaires ou occasionnels** sont constitués de chômeurs (personnes sans emploi fixe) ou des travailleurs d'autres secteurs économiques. On compte aussi parmi eux certains agriculteurs qui font le maraîchage comme culture de contre-saison. En général, ils s'engagent d'abord comme ouvriers agricoles chez des producteurs établis. Formés rapidement sur le tas, ils s'établissent par la suite à leur propre compte.

La population mère est constituée principalement des maraîchers. L'échantillonnage est déterminé par la méthode raisonnée suivant les critères de zone de production ou de de la localisation géographique, de l'importance du maraîchage des sites, du genre des exploitants, de l'appartenance socioculturelle des maraîchers, et de l'ancienneté. La taille de l'échantillon est de 105 maraîchers, soit 17,5 % des 600 maraîchers environ que compte de la ville. Ainsi, les enquêtes ont été menées sur les sites de Banikani, de Titirou, d'Arafat et de Wansirou, de Zongo, de Sokounon, d'Alibarika, de Bawera, d'Abattoir et de Sinangourou.

Les outils utilisés pour la collecte des données sur le terrain sont un guide d'entretien, une grille d'observation, un questionnaire semi-structuré, un GPS et un appareil photo numérique. Ces outils ont permis respectivement à réaliser les enquêtes sur les sites maraîchers, à la prise des coordonnées géographiques des périmètres maraîchers et à la prise des images d'illustration sur le terrain.

L'enquête proprement dite s'est appuyée sur l'interview de 125 exploitants et agents spécialisés dans l'activité agricole urbaine (soit 105 maraîchers et 20 agents de la Mairie et du Centre d'Appui Régional pour le Développement Rural). Les enquêtes ont été réalisées sur les sites maraîchers dans les trois arrondissements. Le mode d'interview privilégié est l'interview par enquêteur et spécifiquement le face-à-face car il permet d'atteindre le plus fort taux de réponses au plus grand nombre de questions [8, 9].

Après le dépouillement des fiches d'enquête et la codification des données, une base de données a été constituée avec le logiciel SPSS version 17.0. Ensuite les outils de la statistique descriptive ont été mis à contribution. Il s'agit essentiellement de la moyenne arithmétique, le pourcentage, la fréquence (relative et absolue), les tableaux et autres illustrations graphiques. De même le test du Khi-deux ( $\chi^2$ ) de Pearson a été utilisé pour tester l'écart entre les fréquences observées et les fréquences théoriques.

### **3 RÉSULTATS**

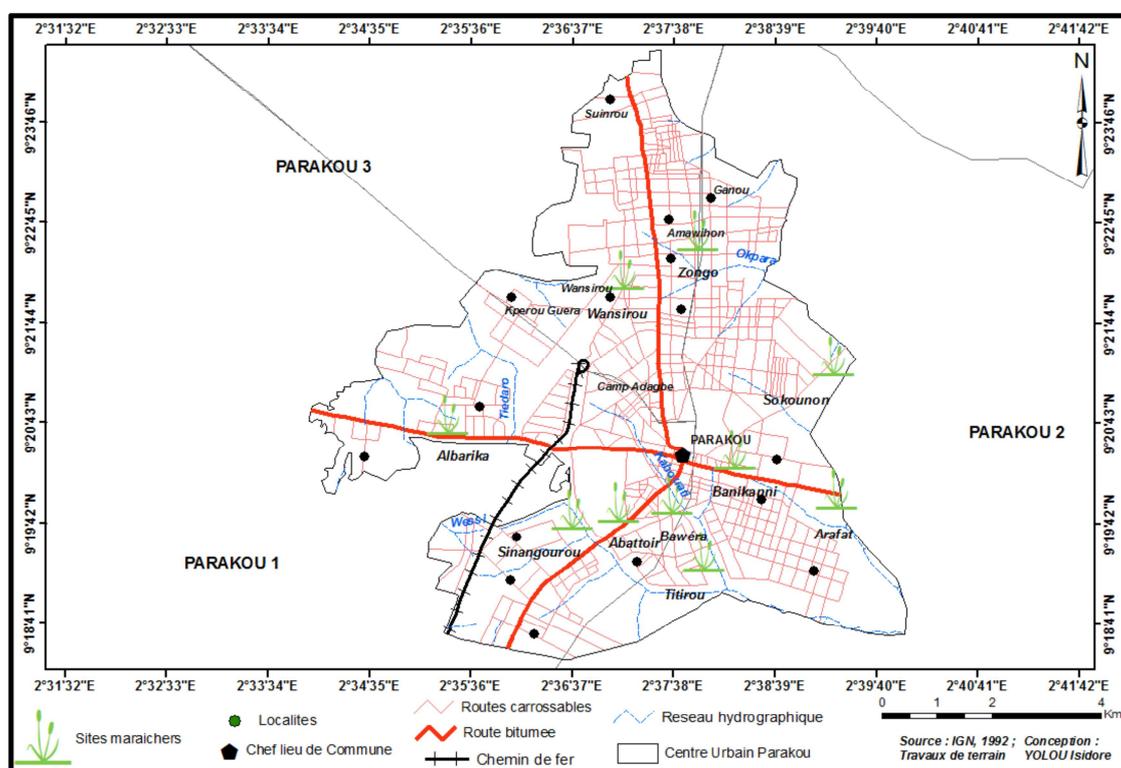
#### **3.1 DETERMINANTS NATUREL ET HUMAIN DE LA PRODUCTION MARAICHÈRE**

La ville de Parakou bénéficie d'un climat tropical humide de type soudanien caractérisé par une succession annuelle de deux saisons : une saison sèche qui dure cinq mois, de mi-octobre à mi-avril et une saison pluvieuse qui occupe le reste de l'année [7, 10]. Le cumul moyen des précipitations des cinq (5) mois (mai à septembre) les plus pluvieux est 948 mm et représente plus de 79 % des précipitations annuelles dont la valeur moyenne est 1200 mm. La température moyenne annuelle quant à elle tourne autour de 28 °C avec des valeurs maximales de 33 °C et des valeurs minimales de 22 °C selon les données de la station synoptique de Parakou. La moyenne sur la normale est de 1200 mm. Avec les hauteurs de pluies enregistrées, les réserves d'eau dans le sol en période de basses précipitations constituent la principale ressource en eau pour les cultures et de ce fait, restent favorables à l'agriculture urbaine à Parakou. Il existe trois (3) composantes géomorphologiques dans la ville de Parakou. Il s'agit du modelé de la partie d'altitude élevée (entre 360 et 400 m) correspond à une série de plateaux couronnés de cuirasses qui prennent de plus en plus d'importance à mesure qu'on se déplace vers l'est ; du modelé de la zone de talus, moins haute d'altitude variant autour de 350 m, se caractérise par une succession de bombements à versants convexes et du modelé de la zone de plaine d'altitude basse (260 m). Les sols ferrugineux qui couvrent des étendues importantes de la ville de Parakou, sont intéressants sur le plan agronomique. Ils conviennent à toutes les cultures annuelles. Les sols les mieux drainés des moitiés supérieures des versants pourraient également supporter des cultures sensibles à l'engorgement. Cependant, des apports fractionnés d'engrais phospho-azotés devraient suffire pour obtenir des rendements corrects pour certains de ce type de sols fragiles et sensibles à l'érosion. Parakou est située sur un interfluve caractérisé par un réseau hydrographique dendritique avec douze principaux affluents qui coulent à l'intérieur de la ville. L'expansion urbaine et la densification des zones urbanisées des dix dernières années, ont augmenté la quantité de ruissellement dans les bas-fonds de Parakou [11]. Cela permet l'existence de nombreux sites maraîchers de surface de 214 hectares situés le long des rivières (notamment dans le bassin versant de l'Okpara). Les bassins

de la ville de Parakou présentent donc des atouts pour des productions agricoles globalement positives. Ces bassins permettent d'obtenir des cycles culturaux réduits, ce qui facilite la maturité complète des cultures et l'augmentation du rendement des cultures. La Population de Parakou est passée de 60 915 en 1979 à 254 254 habitants en 2013 soit une augmentation de 76,04 % en 34 ans. La commune de Parakou enregistre aussi les plus forts taux de croissance avec 3,86 % entre 1979 et 1992 ; 3,76 % entre 1992 et 2002 ; 4,81 % entre 2002 et 2013. Les trois quarts de cette population sont installés dans la zone véritablement urbanisée. Cette poussée démographique induit les besoins alimentaires considérables pour la population urbaine ; donc élargit le marché de consommation et constitue une main d'œuvre abondante pour le maraîchage.

### 3.2 SITUATION DES SITES MARAÎCHERS

Le maraîchage se pratique dans les bas-fonds et sur versants. Les zones de maraîchage se situent soit au bord des plans d'eau ou au niveau des drains naturels d'eaux pluviales [7]. Ce positionnement topographique fait que presque tous les sites sont souvent inondés pendant les saisons pluvieuses. Dix (10) sites de maraîchage ont été identifiés dans la ville de Parakou au cours de l'étude. Il s'agit des sites de Zongo, de Wansirou, de Sokounon, d'Albarika, de Banikani, d'Arafat, de Bawera, d'Abattoir, de Sinangourou et de Titirou (*Figure 2*).



*Figure 2 : Distribution des principaux sites maraîchers de la ville de Parakou*

Source : [7]

La figure 3 présente les superficies des sites maraîchers de la ville de Parakou.

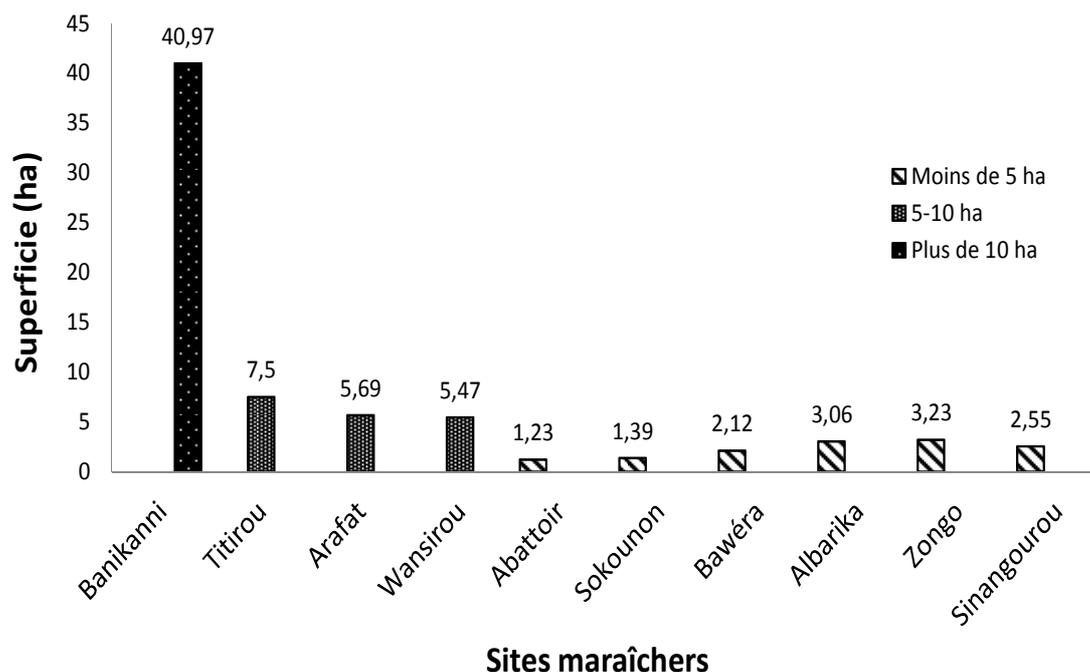


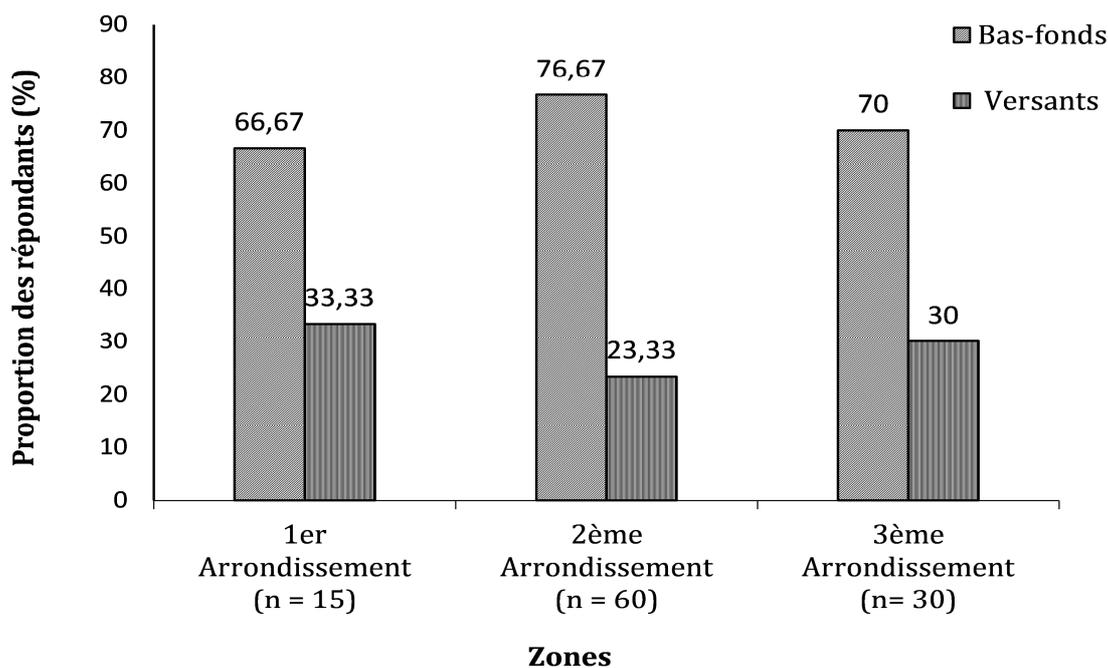
Figure 3 : Superficie des sites maraîchers de la ville de Parakou

Source : Travaux de terrains, juillet 2014

Le site de Banikani est le plus grand site avec une superficie de plus de 40 ha suivi des sites de Titirou, d'Arafat et de Wansirou dont la superficie de chacun d'eux est comprise entre 5 et 10 ha (figure 2). Les superficies de moins de 5 ha concernent les sites de Zongo, de Sokounon, d'Albarika, de Bawera, d'Abattoir et de Sinangourou.

Les personnes-répondants, ont affirmé que la mise en œuvre du Plan Directeur d'Urbanisme, est concrétisée entre autres par plusieurs programmes de lotissement et l'installation des équipements et infrastructures de base. C'est en fait, un outil d'organisation et de planification spatiale dont, le triple objectif est le renforcement des fonctions urbaines, la planification de la croissance spatiale et la programmation des infrastructures et équipements. Il s'agit à travers ces plans d'améliorer les conditions de vie des populations urbaines. Cette mise en œuvre du plan directeur de la ville, surtout dans son volet lotissement, débouche de plus en plus sur la transformation des espaces maraichers en zones constructibles ou d'implantation d'infrastructures de canalisation d'eau de ruissellement. C'est le cas des sites de Sinagourou et d'abattoir (respectivement 2,55 et 1,23 ha) qui sont considérablement réduits, du fait du grand collecteur d'eau construit. Le plus important site en espace actuellement, avec plus de 10 ha, est le site de Banikanni. Ceci est dû au facteur érosif très avancé empêchant, des constructions habitables et également des collecteurs d'eau non encore construits.

Selon les enquêtes de terrain, la production maraîchère se fait suivant deux types de sites principalement. Il s'agit des sites de bas-fonds et les sites de versants (Figure 4).



**Figure 4 : Importance des types sites maraichers par arrondissement**

*Source : Enquête de terrain, juillet 2014*

La figure 4 montre que les producteurs maraîchers concernés par les bas-fonds sont nettement supérieurs à ceux qui produisent sur les autres types d'agrosystèmes. Ainsi, quel que soit l'arrondissement, la proportion des exploitants dans les bas-fonds est supérieure à celle de ceux qui travaillent sur les versants (66,67 ; 76,67 et 70 % respectivement). Ceci peut s'expliquer par la disponibilité de la ressource en eau dans les bas-fonds pour la pratique d'activités de l'agriculture dans la ville de Parakou.

Il n'y a pas de préférence particulière du lieu de production par rapport trois (3) arrondissements (test du khi-deux ;  $p > 0,05$ ). Les exploitants agricoles urbains ont les mêmes préférences dans le choix de l'arrondissement pour l'exploitation, soit sur les versants ou dans les bas-fonds. Le même exploitant peut avoir plusieurs parcelles sur tous les différents types d'agrosystèmes.

### 3.3 MODE D'ACCES A LA TERRE CULTIVEE

Dans la ville de Parakou, les producteurs maraichers accèdent à la terre suivant plusieurs modes d'inégale importance (**Figure 5**).

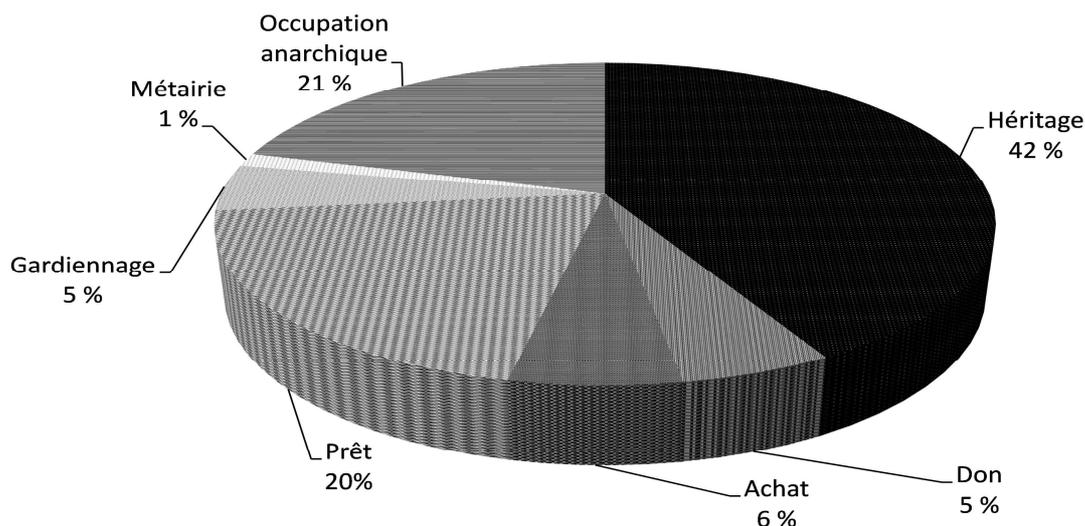


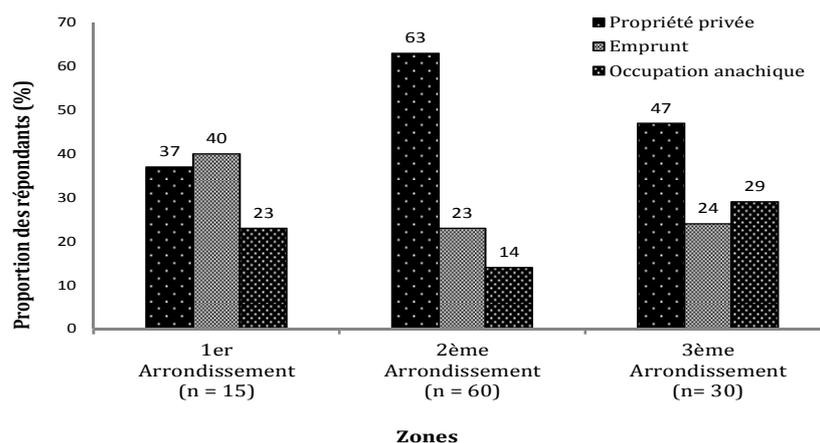
Figure 5 : Modes d'accès à la terre

Source : Enquête de terrain, Juillet 2014

A Parakou, trois (3) catégories de modes d'accès à la terre par les producteurs ont été identifiées. Il s'agit de :

- ✓ La première catégorie concerne le mode d'accès par héritage, par don ou par achat. L'héritage (42 %) est un mode d'acquisition de père en fils. Les premiers installés se considèrent comme les propriétaires des lieux. Ce sont les enfants de ces personnes qui affirment avoir hérité ces domaines de leurs parents. 6 % des enquêtés cultivent des parcelles qu'ils achètent alors que 5 % d'entre eux exploitent les parcelles reçues comme don par des connaissances. Concernant l'acquisition par don, il faut noter que les propriétaires des lots non bâtis pour une raison ou une autre, cèdent à leurs connaissances pour les mettre en valeur. La forme que prend le don chez la plupart de ces acteurs enquêtés est en fait une cession à durée indéterminée. Les bénéficiaires sont souvent soit des enfants des propriétaires qui veulent travailler pour leur propre compte, soit de nouveaux migrants à la recherche de jobs dans la ville, soit des personnes qui pratiquent le maraîchage à temps partiel, c'est-à-dire comme activité secondaire.
- ✓ La deuxième est l'emprunt. Il s'opère souvent sur la base d'une autorisation verbale et à titre temporaire d'un domaine d'autrui sans contrepartie monétaire ou en nature formelle. L'emprunt prend en compte le prêt (20 %), le gardiennage (5 %) et la métairie (1 %). En effet, le prêt est un mode de mise en valeur des terres qui se rencontre sur l'ensemble des sites maraichers. Ici, les propriétaires prêtent les terres soit gratuitement soit contre paiement d'une rente. Il s'agit des sites de Zongo qui a été loti et appartient à des privés, le site de Sokounon qui est la propriété privée de Caritas et le site de Wansirou qui est un domaine de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA). Par ailleurs, certains maraîchers, gardiens des terres, jouissent temporairement d'un droit minimum d'usage en attendant que le propriétaire soit prêt à y investir.
- ✓ La troisième catégorie de mode d'accès à la terre est l'occupation anarchique ou spontanée : L'occupation anarchique (21 %) concerne toute mise en valeur des domaines publics ou privés sans aucune demande ou procédures préalables. Ce mode d'accès est plus développé sur les sites de Yarakinnin, Arafat, Abattoir et Sinangourou. Ces sites sont considérés par la mairie de Parakou comme des exutoires naturels de l'eau et ne sont pas encore pris en compte par un projet de lotissement. C'est donc ce qui a facilité l'installation des maraîchers sur ces sites sans aucune précédente formalité.

Toutes ces trois (3) catégories de modes d'acquisition des parcelles exploitées diffèrent selon les zones de production (Figure 6). Les répondants qui cultivent sur les parcelles qu'ils ont eues par héritage, don et achat (53 %) sont beaucoup plus rencontrés dans le deuxième arrondissement que ceux dans les premier (37 %) et troisième arrondissements (47 %). Par contre, les maraîchers qui cultivent leur champ par emprunt se retrouvent plus dans le premier arrondissement (40 %), contre environ 23 % au niveau de chacun des arrondissements restants.



**Figure 6 : Mode d'acquisition de la parcelle cultivée dans les zones de production à Parakou**

*Source : Enquête de terrain, Juillet 2014*

Malgré l'engouement des exploitants, le foncier est un facteur de compromission qui pénalise les acteurs. En effet, aucun des maraichers exploitant ne dispose d'aucun document à exhiber comme titre de propriété. Ils ne disposent pas ainsi d'un droit d'usage sécurisé à cause de la situation d'incertitude dans laquelle se trouvent les propriétaires. Ces producteurs ne disposent que d'un droit usage sur ces sites et non un droit de propriété, droit qui disparaît lorsque la mairie ou le propriétaire décide d'y implanter une infrastructure. Les autres cas de mode d'acquisition des terres, qui concernent plus de 52 % des maraichers, ne présentent également aucune sécurité foncière. Les producteurs peuvent être expulsés des sites du jour au lendemain ou d'une saison à une autre sans préavis. Ils sont souvent appelés à libérer les lieux chaque fois que les propriétaires veulent installer un bâtiment sur le terrain ou lorsqu'une offre plus intéressante de mise en valeur leur est faite.

Sur un domaine déclaré d'utilité publique, les maraichers sont priés de prendre les dispositions nécessaires pour le libérer. Le cas du site de Sinagourou, réduit de moitié du fait de la construction du collecteur d'eau, a entraîné le départ de certains maraichers (15,22 %) et leur reconversion dans d'autres secteurs d'activités (**Planche 1**).



**Planche 1 : Collecteur d'eau construit sur le site maraîcher de Sinangourou (partie inférieure à gauche et partie supérieure à droite)**

*Prise de vue : Yolou (juillet, 2014)*

### 3.4 SUPERFICIES EMBLAVEES PAR TYPE D'EXPLOITANT

Le tableau 1 présente la répartition des 105 chefs d'exploitations de l'échantillon selon les types de producteurs (permanents, à temps partiel et temporaires). Il ressort du tableau I qu'environ 57 % des maraichers sont des exploitants permanents, 28 % à temps partiel et 15 % sont temporaires.

Tableau 1 : Caractérisation des types d'exploitants et la surface cultivée

Type de maraîchers	Nombre d'exploitants (%)	Surface totale exploitée (%)	Superficie moyenne par exploitant (m <sup>2</sup> )
Permanent	57	54	1012
A temps partiel	28	29	1220
Temporaire	15	17	1116
	nombre = 105	Nombre = 105 750	3058
ANOVA	1,044		P = 0,408

Source : [7]

L'examen du tableau 1 montre qu'environ 57 % des maraîchers sont des exploitants permanents, 28 % à temps partiel et 15 % sont temporaires. Les sites maraîchers à 60 % sont proches des marchés de Parakou. Cette proximité des centres commerciaux que sont les marchés influe sur la typologie des exploitants. C'est ce qui explique l'importance des exploitants permanents. La forte densité de la population dans certains quartiers de Parakou justifie la présence des travailleurs d'autres secteurs économiques qui exercent le maraîchage à titre temporaire et à temps partiel (15 et 28 % des exploitants). Le test d'analyse ANOVA n'a pas révélé de différence significative entre les trois (3) types de maraîchers en ce qui concerne la superficie moyenne par exploitant ( $p > 0,05$ ). Dans l'ensemble, les maraîchers exploitent des domaines portant 15 à 1800 planches de dimensions variables (7,5 à 10 m<sup>2</sup>) et ayant une superficie totale de 105 750 m<sup>2</sup>, avec une moyenne de 3058 m<sup>2</sup>. Il est remarquable que la superficie moyenne (1220 m<sup>2</sup>) exploitée par les producteurs à temps partiel soit plus élevée que celle des autres types de producteurs. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'ils disposent d'un revenu extra-agricole qui leur aurait permis d'engager de la main-d'œuvre sur une plus grande superficie, d'acheter plus d'équipements et d'utiliser plus d'intrants.

#### 4 DISCUSSIONS

Le maraîchage à Parakou se pratique dans les bas-fonds, les bas de pente et dans les bassins versants. Ces types de sites topographiques s'identifient à ceux sur les lesquels se pratique le maraîchage à Porto-Novo [12]. Il est pratiqué essentiellement dans les bas-fonds situés sur la bordure lagunaire et dans les grandes dépressions de la ville. Par contre, le maraîchage à Lomé se fait essentiellement à la plage, sur du sable fin où apparemment, la production végétale sur des sols sableux proches de la mer n'est pas impossible [1]. A cause du bourrelet de berge qui s'est formé au fil des années, la nappe phréatique est plus douce au bord de la mer que plus loin de la plage. Dans la ville de Niayes au Sénégal, [13] montre que les producteurs sont simplement localisés dans les zones intra urbaine. Au Mali, les périmètres maraîchers dans le district de Bamako sont exploités selon trois modes de faire valoir, modes par lesquels les exploitants gèrent leurs parcelles en tant que « propriétaires » ou en bénéficiant d'un simple prêt ou d'une location [14]. Les exploitations correspondent à deux structures de production : une structure de type traditionnel rencontrée sur les petites surfaces, privilégiant les espèces locales et une structure de type moderne caractéristique des grandes surfaces. Mais très généralement à Bamako, la structure de la production reflète celle de la consommation [15].

De façon globale, le maraîchage assure à un nombre de producteurs une économie manifeste dans l'achat de certains produits et contribue à alléger les charges du budget familial [14]. Mais des actions de développement durable du maraîchage ne peuvent réussir sans la garantie d'une sécurité foncière absolue [16]. En effet, l'indicateur objectif principal d'appréciation, en termes de sécurité foncière, est le poids des propriétés propres par rapport à l'ensemble des domaines [17]. Considérant qu'aucun site ne dispose actuellement de titre foncier au nom de l'exploitant, on pourrait affirmer que la quasi-totalité des maraîchers de la ville de Parakou se retrouve dans une situation d'insécurité foncière permanente par rapport au mode d'acquisition à la terre. De même, le domaine maritime de Lomé est une propriété publique ; toutefois, les maraîchers l'occupent jusqu'à ce que l'Etat en ait besoin ou le cède à une entreprise. Dans ce cas, les occupants sont des « déguerpis » [18]. En comptant avec l'érosion côtière, le maraîchage à Lomé est une activité peu durable malgré sa rentabilité affichée. A Porto-Novo, environ 25 maraîchers ont été définitivement expulsés des sites de la bordure lagunaire destinés à accueillir plusieurs institutions publiques, qu'ils exploitaient depuis toujours [11].

#### 5 CONCLUSION

La présente étude a montré que la production maraîchère, est confrontée à une grande insécurité foncière dans la ville de Parakou. Le maraîchage offre d'excellentes possibilités d'alimentation pour les populations urbaines et procure également

des revenus substantiels aux producteurs. Cependant, l'insécurité foncière permanente amène non seulement les maraîchers à exploiter des superficies relativement petites mais également, elles sont en régression, ce qui risque d'entraîner, à court terme, des problèmes d'approvisionnement pour la ville de Parakou. En somme, l'avenir de l'activité agricole urbaine dépend en grande partie de la volonté politique des autorités locales de maintenir des zones cultivables en ville et d'instaurer une réglementation à son égard.

## REMERCIEMENTS

Ces travaux ont été réalisés grâce à une bourse du Centre de Recherches pour le Développement International, Ottawa, Canada. Pour obtenir des informations sur le Centre, consulter son site Web à <http://www.crdi.ca>.

## REFERENCES

- [1] F. M. KOUVONOU, B. C. HONFOGA et S. K. DEBRAH, *“Sécurité alimentaire et gestion intégrée de la fertilité des sols : contribution du maraîchage périurbain à Lomé”*, Institut International pour la Gestion de la Fertilité des sols — Afrique (1999) 68-83.
- [2] S. SNRECH, *“Croissance démographique et développement urbain : impact sur l'offre et la demande alimentaire”*, Rome, Italie, FAO (1997)
- [3] INSAE (Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique), *“Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH)”*, Troisième édition (2002)
- [4] K. E. AGBOSSOU, M. S. SANNY, B. ZOKPODO, B. AHAMIDE et H. J. GUEDEGBE, *“Evaluation qualitative de quelques légumes sur le périmètre maraîcher de Houéyiho, à Cotonou au sud-Bénin”*, Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin (2003)
- [5] ILC et AGTER, *“Pressions commerciales sur la terre dans le monde : problématique et cadre conceptuel d'étude pour l'ILC”* Rapport (2009)
- [6] A. LACHANCE, in *“Cultiver en ville”*, CRDI, Pays-Bas (1999)
- [7] I. YOLOU, I. YABI, F. KOMBIENI, P. G. TOVIHOUDJI, J. A. YABI, A. A. PARÁISO et F. AFOUDA, *“Maraîchage en milieu urbain à Parakou au Nord-Bénin et sa rentabilité économique”* International Journal of Innovation and Scientific Research, 19 (2) (2015) 290-302
- [8] R. GHIGLIONE et B. MATALON, *“Les enquêtes sociologiques : théories et pratiques”*, Ed. Armand Colin, Paris, France (1978)
- [9] J. C. COMBESSIE, *“La méthode en sociologie”*, Ed. La Découverte, Paris, France (2001)
- [10] A. R. ABDOULAYE, R. Y. M. A. ABOUDOU et L. M. OYEDE, *“Gestion durable des eaux de ruissellement en milieu urbain tropical : cas de la ville de Parakou (République du Bénin)”*, Annales de l'Université de Parakou, Série : Sciences Naturelles-Agronomie, Vol 2 (2012) 130-160
- [11] R. A. ABDOULAYE, *“Un modèle de gestion durable des eaux pluviales urbaines en Afrique tropicale : Application à la ville de Parakou”*, Thèse de Doctorat de Géographie, UAC/FLASH/EDP (2010)
- [12] J. P. DOSSOU, *“Sécurité foncière et maraîchage dans la commune de Porto-Novo au Bénin”*, Rev. Spe. Jour. Sci. FLASH, 02 (5) (2012) 159-172
- [13] A. BA, *“Les fonctions reconnues à l'agriculture intra et périurbaines (AIPU) dans le contexte dakarais; caractérisation, analyse et diagnostic de durabilité de cette agriculture en vue de son intégration dans le projet urbain de Dakar (Sénégal)”*, Thèse de Doctorat en Sciences Agronomiques et de l'Environnement, en co-tutelle avec AgroParisTech et Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, ENSP-Versailles (2007)
- [14] P. A. NGUEGANG, *“L'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé : analyse multifonctionnelle d'une activité montante en économie de survie”*, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles (2008)
- [15] D. ZALLE, *“Stratégies politiques pour l'agriculture urbaine, rôle et responsabilité des autorités communales : le cas du Mali”* (1994), [www.idrc.ca/books/focus/890/05azalle.html](http://www.idrc.ca/books/focus/890/05azalle.html)
- [16] M. R. HOUNKPODOTE et C. TOSSOU, *“Profil des interactions entre la problématique foncière et le développement de l'agriculture urbaine dans la ville de Cotonou et environs”*, Rapport final, Chambre d'Agriculture du Bénin, RFAU/AOC IAGU (2002)
- [17] G. BIAOU et M. J. SOGBOSSI, *“Sécurité foncière et production maraîchère dans les zones urbaines et péri-urbaines : étude de cas des communes de Cotonou Sèmè-Kpodji et Abomey-Calavi au Bénin”*, Cartographie censitaire : Manuel de l'opérateur du cartographe (programme de Recensement National de l'Agriculture) Cotonou, Bénin (2008) 15-30
- [18] J. ADOTEVI, *“Les maraîchers sont sur le sable”*, Revue Grain de sel, (1997)